

# L'ÉTHIQUE NON ESCLAVAGISTE DE LA TRAITE DES ENFANTS DANS LE SUD-BÉNIN : FAIT DE SOCIALISATION OU D'EXPLOITATION HUMAINE ?

Azizou CHABI IMOROU

*Université d'Abomey-Calavi (UAC)*

E-mail : [ciazizou@yahoo.fr](mailto:ciazizou@yahoo.fr)

## RÉSUMÉ

Cet article tire sa source d'une recherche sur les fondements des causes structurelles du phénomène de la traite des enfants menée dans huit (08) communes de la partie méridionale du Bénin. Ce pays d'Afrique de l'Ouest francophone a souvent été cité par nombre d'observateurs et de structures de protection ou de sauvegarde de l'enfance, comme l'un des pays où sévit « la traite des enfants » sous toutes ses formes. Face à ce phénomène, les actions de répression des pouvoirs publics de même que les nombreuses sensibilisations menées par les ONGs nationales ou internationales n'ont enregistré que très peu de succès. Ce faible succès noté dans le champ de la protection est lié à une compréhension peu profonde des mécanismes d'une pratique aux origines très anciennes. Cette étude démontre que, parmi les différentes formes de « traite des enfant », il y a des formes socialement tolérées qui tirent leur fondement dans des logiques de socialisation de l'enfant ou de renforcement de lien familial au sein des communautés. Dans ce contexte, plusieurs pratiques liées à la traite des enfants obéissent à des rationalités non esclavagistes qui ne s'inscrivent nullement dans un esprit d'exploitation de l'enfant. Les données utilisées sont issues de recherches empiriques de type ethnographique (observations, interviews, études de cas) analysées sous le prisme de l'approche systémique et stratégique de Crozier *et al.* (1977).

## MOTS CLÉS :

Bénin, inégalités, logiques sociales, socialisation, traite des enfants.

## ABSTRACT

This article is based on a research on the roots of the structural causes of the child trafficking phenomenon carried out in eight (08) communes in the southern part of Benin. This French-speaking West African country has often been cited by many observers and child protection or safeguard institutions as one of the countries where “child trafficking” in all its forms is rampant. Faced with this phenomenon, the repressive actions of the public authorities as well as the numerous awareness-

raising campaigns carried out by national or international NGOs have met with very little success. This limited success in the field of protection is related to a shallow understanding of the mechanisms of a practice with historical origins. This study shows that, among the different forms of “child trafficking”, there are socially tolerated forms that are based on the logic of socialization of the child or the strengthening of family bonds within communities. In this context, several practices related to child trafficking follows non-slavery rationalities that are in no way part of a spirit of child exploitation. The data used are derived from empirical ethnographic research (observations, interviews, case studies) analysed through the prism of the systemic and strategic approach of Crozier et al. (1977).

## **KEY WORDS :**

Benin, Child trafficking, Inequalities, Social logics, Socialization.

## **INTRODUCTION**

Le phénomène du placement d’enfants existe depuis longtemps au Bénin. Dans certaines sociétés béninoises, la circulation des enfants dans plusieurs familles était courante. Cependant, depuis quelque temps, cette pratique socio-culturelle de placement s’est transformée en abus et en exploitation sexuelle (Gnimadi et *al.*, 2000).

La traite des enfants ouest-africaine met en relation les Etats qui nourrissent principalement les flux de la main-d’œuvre enfantine d’une part et d’autre part des échanges à la fois internes et transfrontaliers, les filières nationales acheminant les enfants des zones rurales vers les principaux centres urbains littoraux à partir desquels s’opère leur transfert vers leur destination finale : le Gabon, le Burkina Faso, la Côte-d’Ivoire, le Ghana, le Mali, le Nigeria et le Togo (Loungou, 2003).

Au premier rang d’entre eux se placent le Bénin et le Togo qui monopolisent respectivement 52 % et 43 % de la main-d’œuvre enfantine (Smeets et Bissielo, 2002).

Selon le protocole des Nations Unies signé à Palerme en 2000, la traite d’enfant est définie comme le recrutement, le transport, le transfert, l’hébergement ou l’accueil d’une personne de moins de 18 ans à des fins d’exploitation. Et ce, même dans le cas où la victime a donné son consentement et qu’il n’y a eu aucune menace, l’utilisation de la violence ou autres formes coercitives. De même, l’Analyse de la situation des enfants au Bénin en 2017 montre que le phénomène du travail des enfants est également en nette aggravation par rapport à 2008 avec plus d’un enfant

sur deux (52,5%) impliqué dans le travail des enfants et près de quatre sur dix d'entre eux (40%) travaillent dans des conditions dangereuses. Les départements les plus touchés par ce phénomène sont le Couffo (82%), le Plateau (68%), l'Alibori (62%) et le Borgou (60%). En dehors des travaux domestiques familiaux traditionnels (travaux ménagers, petits travaux agricoles...), les enfants sont employés comme domestiques à domicile, pour faire du petit commerce ou sont sous-traités pour de gros travaux (agriculture, exploitation des mines) au Bénin ou dans les pays voisins (Unicef, 2017). En effet, si les facteurs socio-culturels fournissent des éléments d'explication de la traite des enfants, le désengagement de l'Etat du secteur productif et des compressions dans les effectifs de la fonction publique, se sont en fait révélés totalement inadaptés aux réalités économiques ouest-africaines (BIT, 1993), suscitant même l'accroissement de la pauvreté dans de larges couches de la population. Mais comment comprendre que bien des disparités sociales, culturelles, économiques, politiques influencent-elles la traite des enfants dans l'arène sociale méridionale du Bénin ?

Le présent article qui se focalise sur cette recherche socio-anthropologique des causes structurelles et profondes de la traite des enfants vient reposer le débat sur les logiques des acteurs sur le phénomène tout en évitant tout jugement normatif d'une part et d'autre part dans la perspective compréhensive des pratiques et des représentations de ces acteurs sur un tel phénomène tel qu'il est pratiqué, organisé et vécu.

Pour y arriver, le matériel et les méthodes suivants ont été utilisés.

## **1. Matériel et méthodes**

La démarche méthodologique adoptée est centrée sur les méthodes de recherche en sciences sociales appliquées à la sociologie compréhensive de Max Weber (1963). L'analyse qualitative se base sur le postulat selon lequel le sens du phénomène examiné se trouve davantage dans la nature de ce qui est dit que dans sa répartition quantitative (Mayer 2000; Houngnihin, 2013). Elle est descriptive et analytique. Les données collectées proviennent essentiellement de la revue documentaire, l'observation directe et l'interview avec des acteurs clés notamment les enfants victimes, les auteurs, les personnes influentes, les acteurs institutionnels et les personnes ressources. Les outils de collecte de données utilisés sont la grille d'analyse documentaire, la grille d'observation et les guides d'entretien individuel et de groupe. La méthode d'échantillonnage choisie est non probabiliste et basée sur deux techniques : celle par choix raisonné et celle par boule de neige. L'échantillon s'est constitué par le principe de saturation. Au total, une cinquantaine de personnes ont été interrogées. Par ailleurs, les données recueillies ont fait l'objet d'une analyse de contenu documentaire et thématique du contenu des discours des différents

acteurs. Les approches théoriques de fond qui ont gouverné la collecte et l'analyse des données sont celle de la sociologie compréhensive de Max Weber (1963) et de l'approche systémique et stratégique de Crozier *et al.*, (1977). C'est sous cet angle que les pratiques et représentations qui sont liées à la traite des enfants et qui obéissent à des logiques de socialisation de l'enfant sont présentées et discutées.

## 2. Résultats et analyse

### 2.1. Le visage de la traite des enfants : origines et mécanismes

Dans la partie méridionale du Bénin, il existe quelques convergences dans le « visage » de la traite des enfants. D'une part, dans l'histoire des communautés car celles-ci ont, de façon très anodine, eu des expériences assez semblables de traite des enfants. D'autre part, le phénomène s'est observé dans un environnement économique attrayant qui motive les candidats à la traite.

#### 2.2.1. Les origines historiques de la « traite »

L'histoire de la partie méridionale du Bénin permet de dire que la traite des enfants, qui constitue une pratique assez courante, n'est pas un phénomène nouveau. Dans cette partie du Bénin qui a été la porte de contact avec l'occident, l'expérimentation de la traite des enfants avait déjà commencé au cours de la période coloniale. C'est en effet au cours de cette période que les missionnaires et les fonctionnaires en provenance de la métropole ont souvent eu recours à des pratiques peu éloignées de celles qui prévalent de nos jours au phénomène de traite. Les missionnaires tout comme les colons qui leur ont succédé ont souvent recruté des enfants dans le but d'assurer soit leur évangélisation ou leur scolarisation. Ces enfants quittaient le domicile de leurs parents pour s'installer vers les tuteurs blancs qui se chargeaient de leur donner une éducation qui était à peine soutenue localement : l'apprentissage du Français. Mais à côté de cette éducation, ceux-ci devraient servir d'interprète ou de garçons de course au domicile de leurs maîtres qui n'hésitent pas à solliciter leur assistance sous toutes les formes. A cette époque, les enfants qui avaient réussi sont ceux qui ont été confiés aux « blancs » qui leur avaient donné une éducation à la fois religieuse et scolaire :

« ...Pendant la période coloniale, les missionnaires blancs prenaient aussi des enfants chez nous pour leurs petits travaux. Ces enfants étaient enviés par leurs pairs parce qu'ils s'habillaient et mangeaient avec beaucoup de luxe. Ils vivaient aussi dans un bon cadre, ce que presque tous les parents souhaitaient pour leurs enfants... » (K. T. à Gomè Sota).

C'est ainsi que toute une génération de cadres dahoméens de l'époque sont passés par cette trajectoire qu'ils aiment souvent citer en modèle aux générations actuelles. Bien que ces pratiques ne relèvent pas de la traite à proprement parler, du moins telle

qu'elle est pratiquée aujourd'hui, les populations s'en sont appropriées au lendemain des indépendances lorsque de nombreux enfants pour étudier devaient quitter leurs parents des villages pour s'établir dans des internats ou chez des tuteurs résidant en ville. L'usage de ces déplacements a donné le sentiment que pour réussir, les enfants dont les chances scolaires étaient réduites pouvaient se rattraper ailleurs chez un tuteur. On retrouve aujourd'hui de nombreuses survivances de cette perception.

Le fait que les enfants ayant quitté leurs parents pour vivre chez les blancs avaient des chances de réussir (apprendre le français pour devenir des alliés de l'entreprise coloniale), pratique largement acceptée et encouragée, s'est poursuivi au lendemain de l'indépendance. Désormais, l'enfant "réussi" est celui qui a pu se déplacer de sa campagne pour s'établir ailleurs, là où il a dû vivre de nombreuses autres expériences et découvertes qui ont fait de lui un évolué, un émancipé ou un civilisé (« *é houn nounkoun* »).

A côté de ces pratiques liées au système colonial, les liens qui unissaient les communautés entre elles favorisaient les déplacements des enfants d'une famille à l'autre. Ces déplacements se faisaient le plus souvent à l'intérieur du même village, les mouvements en dehors du village étant beaucoup plus limités à de rares cas, notamment quand la situation de l'enfant l'exigeait comme les cas de maladie de l'enfant, les déplacements ou décès d'un ou des deux parents.

Dans les deux cas, il s'agissait généralement de déplacements intra-communautaires qui transcendaient les frontières des actuels Etats. Que ce soit chez les Aïzo d'Allada, les Toffins de So-Ava, les Yoruba de Pobè où encore les Mina de Bopa les parents n'envoyaient et n'adoptaient d'enfant qu'à l'intérieur de leur communauté qui peut s'étendre bien au-delà de leurs frontières nationales (au Nigéria ou au Togo). De ce fait, le traitement réservé aux enfants des différentes familles ou à l'ensemble des enfants à charge n'était pas différent comme le souligne un enquêté :

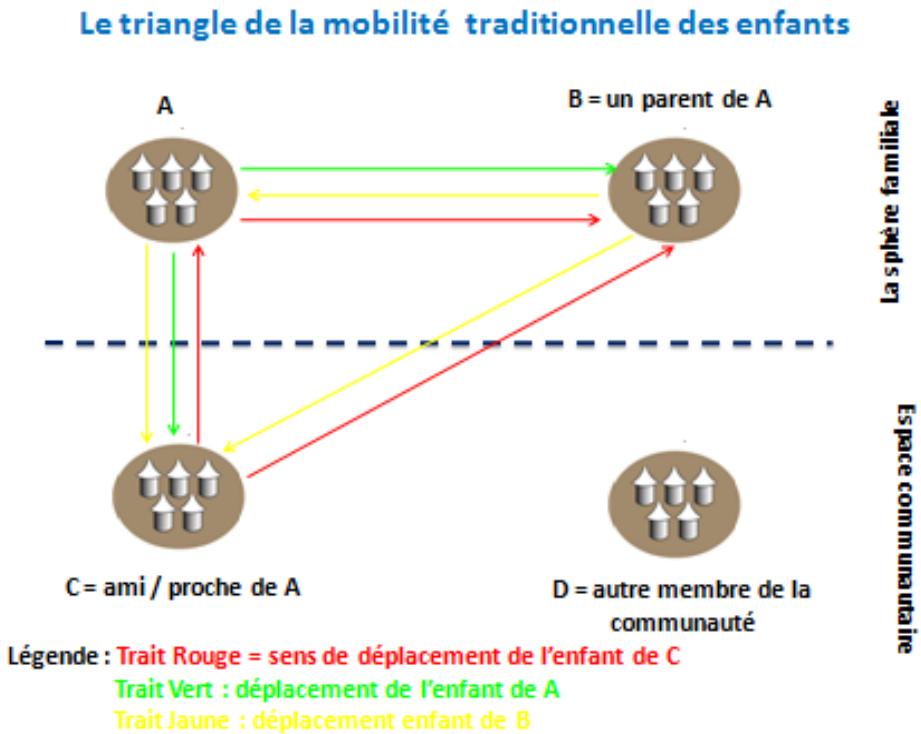
« on ne faisait pas la différence entre l'enfant placé et l'enfant de la famille d'accueil. La maltraitance avait toujours existée mais, les enfants s'y plaisaient parce que tous les enfants étaient traités de la même manière ». (Mme D., Allada).

Il faut relever toutefois le cas assez particulier en pays Aïzo, où les enfants étaient utilisés sous forme de « procuration » devant assurer le paiement d'une dette restée impayée par un parent. Dans ce cas, l'enfant gardé en procuration devait servir de main d'œuvre auprès du créancier de la famille jusqu'à concurrence de la somme due.

Ces pratiques observées au temps colonial se sont poursuivies au lendemain des indépendances avec l'arrivée aux affaires de cadres et évolués dahoméens qui eux avaient déjà expérimenté les bienfaits de leur séjour hors du cercle parental. Ces

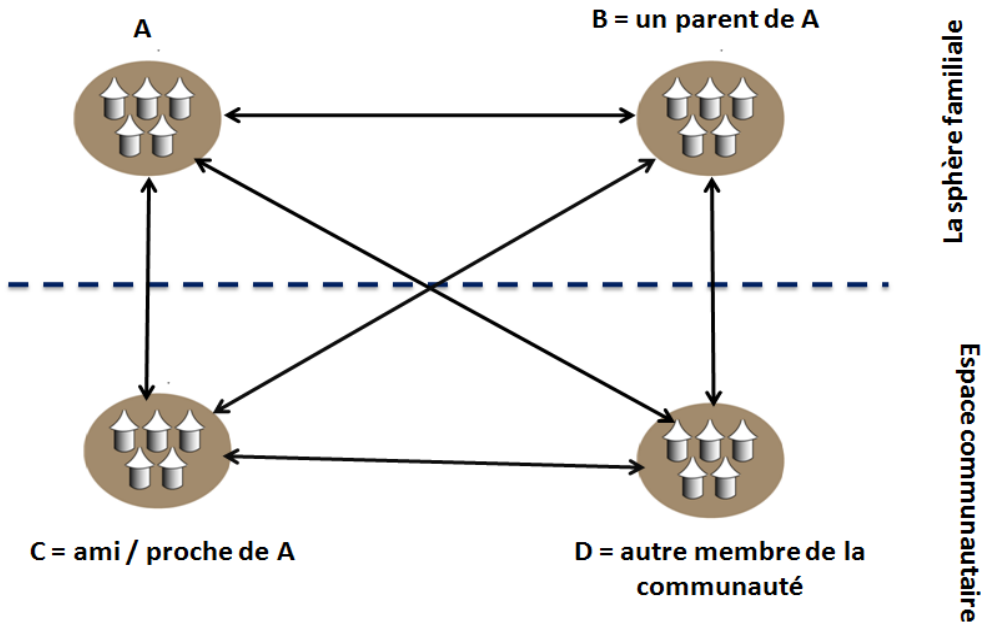
derniers ne s'opposent nullement pas aux sollicitations de leurs parents qui voyaient en eux des personnes capables de les aider dans l'éducation de leurs enfants. C'est l'évolution progressive de ces pratiques qui a ouvert les pistes de la traite des enfants. La figure 1 résume la mobilité traditionnelle des enfants. Cette mobilité se déroulait entre les deux principales sphères du système social : la famille et la communauté

**Figure 1** : Le triangle de la mobilité traditionnelle des enfants



Source : Données d'enquête, 2019.

## La mobilité des enfants aujourd'hui : l'échange généralisé



Source : Données d'enquête, 2019.

### 2.2. Les différentes figures de la traite

L'observation empirique permet de constater qu'en matière de traite des enfants, les pratiques ne sont pas les mêmes. Les différentes formes de traite qui ressortent des terrains respectifs peuvent être regroupées en deux grandes catégories. Il y a d'un côté des formes ordinaires de traite d'enfants qui relèvent du banal, du « normal » et qui sont tolérées voire acceptées par les communautés. Il y a à côté de ces pratiques ordinaires, celles qui sont décriées et qui font l'objet de dénonciation.

#### 2.2.1. Les formes banales et socialement tolérées

Les formes courantes de traite s'opèrent à partir de quelques pratiques quotidiennes qui sont largement tolérées par les communautés rencontrées. Les observations et les études de cas constatées dans les différentes localités investiguées permettent de les regrouper en cinq (05) formes banales. Ces formes de traite sont vécues comme relevant de l'ordinaire, de pratiques omniprésentes dans le quotidien de plusieurs ménages.

Chaque couple de fonctionnaires, chaque ménage a « sa domestique » qui l'aide dans les activités ménagères du foyer. Dans les villes, le recours aux domestiques est quasi incontournable en raison de l'importance des tâches quotidiennes du foyer que doivent accomplir seules les épouses dans le cadre d'une division sociale du travail qui confère à la femme les activités domestiques. Celles-ci peuvent alors vaquer à d'autres activités rémunératrices sans courir le risque d'une désorganisation du travail domestique nécessaire à sa vie de couple : cuisine, ménage, petites courses. De l'avis des femmes patronnes de domestique, celles-ci préfèrent généralement de petites filles âgées de moins de 12 ans, qui sont les plus faciles à soumettre aux ordres sans aucun risque de les voir transformé en véritables « co-épouses ». Au-delà de cet âge, elles sont unanimes à reconnaître qu'on ne peut leur faire confiance puisqu'elles finissent par devenir des concubines des membres du ménage (les enfants, mais surtout les tuteurs).

Lors des enquêtes à Allada, une jeune dame qui tentait de nous montrer la légitimité de recourir à une domestique dans un contexte où l'essentiel du travail domestique est réservé aux femmes, a raconté comment, une de ses amies qui aurait accordé une grande confiance à une domestique gardée dans son ménage depuis son bas âge, acceptait à la fois les avances de son mari puis d'un des co-locataires de la concession. Depuis ce temps, elle s'est conseillée d'éviter les domestiques pubères .

La rémunération du travail de la domestique se fait de diverses manières en fonction des modalités négociées à l'avance. Ce paiement peut être mensuel ou annuel et est versé aux parents de l'enfant à travers de nombreux intermédiaires en placement d'enfant. Parfois la rémunération consiste à donner une gratification n'intervenant qu'après service rendu le plus souvent laissée à l'appréciation des tuteurs-patrons. Ces derniers peuvent décider d'inscrire la fille à un atelier artisanal d'apprentissage ou lui porter une assistance financière à la préparation de son trousseau de mariage lorsque les parents biologiques décident de l'envoyer en union.

Le recours systématique et généralisé des ménages à l'utilisation des domestiques au sein des ménages (parfois même par des agents chargés de la lutte contre la traite), la relative facilité avec laquelle les domestiques s'intègrent dans leur milieu d'accueil laisse penser qu'il s'agit là d'une forme assez banale de traite.

---

*LES ENFANTS « BABY SISTERS »*

---

Pour faire face aux contraintes de la maternité, les nouvelles mamans ont souvent recours aux services de petites filles. Celles-ci jouent le rôle de « baby sister » assurant la garde quotidienne du nouveau né tout au long de son cycle de croissance ainsi que d'autres tâches connexes : porter le bébé au dos, l'assister dans ses jeux, laver les layettes, etc. Comme dans le cas des domestiques, qui bien évidemment jouent



parfois aussi ce rôle, le recours aux enfants « *baby sisters* » est aussi systématique après les accouchements et de nombreux parents n'hésitent souvent pas à offrir les services de leurs progénitures parfois même au détriment de leur scolarisation. Dans la plupart des ménages ayant une nourrice cohabite une petite « *baby sister* », à l'aise dans sa prestation qui consiste pour l'essentiel à « jouer avec le bébé »<sup>1</sup>. Ces enfants vivent un réel plaisir de vie hors du cercle familial parental mais aussi parfois de moments difficiles de violences corporelles ou symboliques.

---

#### LES ENFANTS « *JOBISTES* »

---

Il s'agit généralement d'enfants qui, pour suppléer au manque de moyens de leurs parents, s'adonnent à de petits jobs souvent négociés directement par ces derniers. On citera ici en exemple les "jobs de vacances" que tout écolier désireux de satisfaire ses besoins en scolarisation (Kaki, cahier, frais de scolarisation) doit faire de façon cyclique en temps de repos scolaire. Dans l'Atlantique tout comme dans l'Ouémé, de nombreux enfants préfèrent mettre à profit leurs vacances en migrant vers des pôles où ils peuvent s'occuper. Ces jobs à temps partiel leur permettent d'avoir des revenus substantiels que ceux-ci utiliseront à la rentrée. A Ayou, dans la commune d'Allada, les périodes de vacances sont devenues des moments où de nombreux enfants quittent leur village pour vendre des CD. A Pobè, ce sont de nombreux enfants qui cultivent les champs agricoles situés du Nigéria et qui reviennent avec assez de moyens suscitant l'envie de leurs voisins. Cet état de chose montre que l'enfant qui est intelligent et qui n'est pas paresseux doit se « débrouiller » à travers ces jobs de vacances. Mais entre les jobs de vacance et les jobs en plein temps, le pont est souvent vite franchi, puisque le mirage du revenu issu des jobs conduit de nombreux enfants à ne plus retrouver les chemins de l'école. Un parent d'élève pour nous montrer les bienfaits de ces jobs déclarait que *"le champ est de nos jours mieux que l'école"*.

---

#### LES ENFANTS « *APPRENTIS* »

---

C'est pour un parent un fait assez banal et ordinaire d'envoyer son enfant, dont les résultats scolaires sont jugés insuffisants, en apprentissage d'un métier auprès d'un artisan. Ceci constitue aux yeux de nombre d'interlocuteurs, une grande opportunité pour lui éviter de tomber dans la délinquance et les autres fléaux sociaux. C'est fondamentalement la quête de cet apprentissage d'un métier artisanal qui justifie souvent les déplacements des plus petits vers les villes où les opportunités sont plus grandes. Mais, en ville ceux-ci ne peuvent que s'inscrire dans des centres non conventionnels de formation en raison de leur bas âge qui les rend inéligibles

---

1 Selon l'expression utilisée par plusieurs épouses enquêtées.

à l'inscription dans des centres professionnels. Mettre un enfant déscolarisé dans un atelier d'apprentissage artisanal (forge, maçonnerie, menuiserie, plomberie, vulcanisation, etc), c'est lui donner une chance de réussir sa vie d'autant plus que selon les propos d'un interlocuteur *''tous les enfants ne sont pas intelligents pour aller à l'école''*. Certes, cet apprentissage constitue un véritable raccourci dans la qualification de l'enfant, mais il est plus risqué en raison de la force physique que cela nécessite.

### *L'AIDE FAMILIALE OU CIRCONSTANCIELLE*

Aller dans le champ de son papa, du maître d'école, du patron d'atelier, etc. et y exercer des travaux parfois durs sont autant d'activités qui occupent les enfants dans les localités parcourues. On peut parler ici d'une « aide familiale » ou « circonstancielle » c'est-à-dire qu'elle se limite au cercle restreint que constitue l'espace de socialisation de l'enfant. Cette pratique même si elle est parfois dénoncée (notamment en cas d'abus), apparaît souvent aux yeux des acteurs comme légitime. Par exemple, refuser de travailler pour son frère ou son père, pour son maître ou pour son patron est signe d'un manque de respect et expose à une forte réprobation de l'entourage. Pourtant, la limite n'est pas clairement définie entre un travail que l'on exerce « dehors » à des fins lucratives dans les magasins, les ménages, ou les rues et un travail exercé du « dedans » pour son père, son frère ou son patron qui eux ne donneront rien en rémunération. Quoiqu'il en soit, l'aide familiale qu'apporte l'enfant à sa famille ou son entourage l'amène certainement à prendre conscience de sa force de travail. Chacune de ces formes met l'enfant au cœur de l'organisation du travail social dans la société toute entière et sont des catégories émiques qui ne correspondent souvent pas aux catégories normatives de traite ou d'exploitation des enfants (cf. Tableau 1).

**Tableau 1 :** Les formes banales de la traite des enfants

<b>Formes banales de traite</b>	<b>Type de rapports adulte-enfant</b>	<b>Catégories émiques</b>	<b>Catégories éthiques (normatives)</b>
<b>La "domestique"</b>	Assistance au foyer	Education sociale et familiale ("enfant confié" ou adopté)	Exploitation-Traite & Maltraitance (ETM)
<b>La "Baby sister"</b>	Assistance à la maternité	Education sociale et familiale	Exploitation - Traite & Maltraitance (ETM)

<b>Le “Jobiste”</b>	Rapport salarié –employeur	Enfant intelligent, qui sait se “débrouiller” (le “bon” enfant)	Exploitation de l’enfant
<b>L’enfant apprenti</b>	Transmission de techniques professionnelle	Professionnalisation / formation de l’enfant	Déscolarisation / exploitation
<b>L’aide familiale ou circonstancielle</b>	Echange d’aide	Socialisation de l’enfant	Exploitation

Source : Données d’enquête, 2019.

### 2.2.2. Les formes de traite décriées et dénoncées socialement inadmissibles

A l’opposé des formes de traite qui relèvent de l’ordinaire au niveau communautaire au Sud-Bénin, il existe des formes largement décriées qui elles, font l’objet de dénonciation. Les formes de traites qui sont décriées sont issues des exemples que les acteurs rencontrés ont tenté d’indiquer comme relevant des abus de diverses formes qu’exercent certains adultes sur les enfants. Si les communautés sont unanimes sur le caractère assez déviant de ces formes, il n’en demeure pas moins qu’elles sont pratiquées sous une forme assez dissimulée par ces mêmes communautés.

#### *LES PETITES BONNES À TOUT FAIRE OU « VIDOMÈGON »*

Il s’agit ici non pas d’un usage de la main d’œuvre dans l’espace domestique stricto-sensu, mais plutôt d’une utilisation des enfants dans des activités lucratives. Il faut alors distinguer les « *domestiques* » et « *baby sister* » des « *vidomègon* » ou petites bonnes. Ces derniers en effet, jouent un quasi rôle de main d’œuvre utilisée le plus souvent hors du domicile notamment dans la restauration, le commerce ambulancier, le commerce de détails voire le commerce de gros.

Le système « *vidomègon* », qui était au départ une pratique à travers laquelle les petites filles n’ayant pas été à l’école s’initient aux activités commerciales, est de l’avis de plusieurs informateurs pervertis par des actes parfois inhumains dont elles sont victimes : sévices corporels de tout genre, non paiement des rémunérations mensuelles, abandon.

#### *LES ENFANTS OUVRIERS*

En ce qui concerne les garçons, ce sont de nombreux petits enfants qui sont utilisés comme ouvriers agricoles ou comme tâcherons dans des entreprises de construction. Dans l’ensemble, ce sont les enfants en provenance de l’Ouémé et du Plateau, qui sont les plus utilisés comme ouvriers dans le domaine de la construction immobilière.